



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2024/092

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Madame RENAUX Nancy**, domiciliée **rue de Courcelles 50A à 6230 Pont-à-Celles**.

Le terrain concerné est situé **rue de Courcelles 50A à 6230 Pont-à-Celles** et est cadastré **Pont-à-Celles (1) section D n° 102M**.

Le projet consiste en la **régularisation de la transformation et la modification du matériau de parement d'une habitation unifamiliale**.

Le projet s'écarte du **Guide Communal d'Urbanisme zone 'A3. Aire des constructions en ordre ouvert semi-continu'** sur les points suivants :

- **Hauteur** : la hauteur sous corniche du volume secondaire est inférieure à 2,80m ;
- **Toiture** : la pente de toiture à versants du volume secondaire est inférieure à 25° ;
- **Façades** : certaines baies et ouvertures d'une même façade ne sont pas alignées horizontalement et verticalement sur au moins un de leurs côtés.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **3 mars 2025** au **17 mars 2025** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : **le 26/02/2025**

A Pont-à-Celles, le 17 février 2025

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN